

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **54 (1903)**

Heft 12

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Séance du Comité permanent, tenue à Zurich le 11 décembre.

1° Le Comité permanent discute l'emploi des intérêts du fonds de Morsier et décide de maintenir le mode admis jusqu'ici. On continuera à accorder des subventions aux agents et aux jeunes forestiers qui entreprendront des voyages scientifiques, à la condition que la demande en soit adressée au comité qui jugera dans chaque cas particulier. Voir à ce sujet année 1896, page 76.

2° Le président renseigne le comité sur les conférences demandées et qui auront lieu en février, dans les locaux de l'École polytechnique. Voir le programme donné à page 266.

3° Propagande en faveur de l'organe de la société. Celle entreprise il y a une année a donné, il est vrai, de bons résultats, mais ils pourraient être meilleurs. Il est donc dans l'intérêt de la société d'en tenter une nouvelle avec l'espoir que chaque membre voudra bien faire son possible pour gagner des abonnements et soutenir ainsi pécuniairement et moralement, l'œuvre entreprise à grands frais pour le bien de la cause forestière.

4° Réunion annuelle de 1904. Celle-ci aura lieu dans le canton du Valais, dans les environs de Brigue. Le comité local renseigne sur ce dernier point. Il est prié de faire le nécessaire en ce qui concerne les sujets à traiter et les rapporteurs à désigner.

5° Réception de nouveaux membres. En vertu des statuts, le Comité accepte les candidats suivants :

MM. Stirneman, G., forestier d'arrond. à Muri, Argovie; Bongard, Auguste, à Laufon, Berne.



Communications.

Les lince populi dans la Haute-Marne.

De tous les côtés la presse signale les dégâts causés par les *lince populi* (ou chrysomèles du peuplier) dans les oseraies de la Haute-Marne.

M. le ministre de l'Agriculture, ému des plaintes des propriétaires d'oseraies, a constitué une commission en vue de rechercher les moyens les plus pratiques pour combattre ces terribles insectes. De plus, il a rédigé une récente circulaire indiquant comme remède au mal la protection des oiseaux insectivores. On doit savoir gré à M. le Ministre de son inspiration; les oiseaux insectivores sont seuls capables de détruire ces myriades d'insectes.